



HAL
open science

Suzanne Lenglen et la définition du professionnalisme dans le tennis de l'entre-deux-guerres

Florys Castan-Vicente

► **To cite this version:**

Florys Castan-Vicente. Suzanne Lenglen et la définition du professionnalisme dans le tennis de l'entre-deux-guerres. *Le Mouvement social*, 2016, Sportifs au travail en Europe (XXe-XXIe siècles), 254 (1), pp.87. 10.3917/lms.254.0087 . hal-03760144

HAL Id: hal-03760144

<https://hal.science/hal-03760144>

Submitted on 9 Sep 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

SUZANNE LENGLEN ET LA DÉFINITION DU PROFESSIONNALISME DANS LE TENNIS DE L'ENTRE-DEUX-GUERRES

[Florys Castan-Vicente](#)

La Découverte | « [Le Mouvement Social](#) »

2016/1 n° 254 | pages 87 à 101

ISSN 0027-2671

ISBN 9782707189424

Article disponible en ligne à l'adresse :

<https://www.cairn.info/revue-le-mouvement-social-2016-1-page-87.htm>

Distribution électronique Cairn.info pour La Découverte.

© La Découverte. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

Suzanne Lenglen et la définition du professionnalisme dans le tennis de l'entre-deux-guerres

par Florys CASTAN-VICENTE*

La période couverte par la carrière de Suzanne Lenglen (1899-1938) est celle des premiers succès du tennis, dont le nombre de spectateurs progresse de manière sensible. Avec ce public apparaît la possibilité de se spécialiser dans cette pratique et d'en vivre. Or, l'idée d'une professionnalisation s'oppose au principe de l'amateurisme sportif. D'origine anglaise – le mot lui-même est introduit dans la langue française par Pierre de Coubertin en 1890¹ –, lié aux valeurs aristocratiques, ce principe est généralement remis en cause par l'arrivée de joueurs issus de milieux moins aisés, alors que s'ouvrent des débats parfois violents sur sa définition. Le tennis est l'un des sports où l'amateurisme a joué longtemps un rôle central² – ce n'est qu'en 1968 que la Fédération française de tennis (FFT) reconnaît officiellement le professionnalisme³. En 1926, le passage de Suzanne Lenglen au professionnalisme, alors non reconnu, la place au cœur de ces débats.

L'image médiatique de Suzanne Lenglen⁴, son influence dans la mode, l'art et la littérature⁵ ont déjà fait l'objet de travaux, et sa figure a été analysée à travers le prisme du genre et de l'émancipation des femmes⁶. Il s'agira ici, à partir de l'étude de sa carrière et des conflits qui l'opposent à la Fédération, d'interroger la définition du

* Doctorante à l'Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, Centre d'histoire sociale du XX^e siècle et ATER à l'Université d'Orléans, POLEN, Centre d'études politiques contemporaines.

1. P. CLASTRES, « Amateur », in C. DELPORTE, J.-Y. MOLLIER, J.-F. SIRINELLI et C. BLANDIN (dir.), *Dictionnaire d'histoire culturelle de la France contemporaine*, Paris, Presses universitaires de France, 2010, p. 15-18.

2. F. CARPENTIER, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques. Un conflit institutionnel multiforme dans les années 1920 », *Le Mouvement social*, n° 215, 2006, p. 51-66.

3. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif : l'exemple du tennis », *Sociétés et représentations*, n° 7, 1998, p. 379-394.

4. P. TÉTART, « Champion androgyne, combattante et danseuse. Portrait flou de Suzanne Lenglen (1913-1923) », *International Review on Sport and Violence*, n° 8, 2014, p. 63-82 ; I. TREHOU, « Suzanne Lenglen, portrait de presse », mémoire de maîtrise sous la direction de Gabrielle Houbre, Université Paris Diderot, 2002.

5. T. BAUER, *La Sportive dans la littérature française des années folles*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2011 ; S. JAMAIN-SAMSON, « Sport, genre et vêtement sportif : une histoire culturelle du paraître vestimentaire (fin du XIX^e siècle-début des années 1970) », thèse de doctorat de STAPS sous la direction de Thierry Terret, Université Claude Bernard Lyon 1, 2008.

6. P. TÉTART, « Quel genre pour la championne ? Sur la représentation de Suzanne Lenglen (1914-1921) », in P. LIOTARD et T. TERRET (dir.), *Sport et genre*, Paris, L'Harmattan, 2005, vol. 2, p. 73-90 ; F. TALIANO-DES GARETS, « Figures de championnes et émancipation de la femme de Suzanne Lenglen à Amélie Mauresmo », in P. CLASTRES et P. DIETSCHY (dir.), *Paume et tennis en France : XV^e-XX^e siècles*, Paris, Nouveau Monde, 2009, p. 271-282 ; L. VÉRAY, « Entre héroïsation et féminisme : l'image de Suzanne Lenglen de 1920 à 1926 », in L. GUIDO et G. HAVER (dir.), *Images de la femme sportive aux XIX^e et XX^e siècles*, Genève, Georg, 2003, p. 39-61.

professionnalisme dans le tennis français de l'entre-deux-guerres. Issue d'une famille bourgeoise impliquée dans le développement du tennis sur la Côte d'Azur, Suzanne Lenglen bénéficie de facilités pour s'entraîner, mais aussi d'importants soutiens, qu'elle a pu mobiliser contre la Fédération et sa direction parisienne. Avant même son passage au professionnalisme, forte de sa popularité, elle s'engage en effet dans des rapports de forces avec la FFT. Sa décision de devenir professionnelle entraîne une redéfinition du professionnalisme par la Fédération, qui différencie désormais professionnalisme du spectacle et professorat. La deuxième partie de la carrière de Lenglen allie ces deux aspects et remet en cause cette dichotomie : la définition de l'amateurisme et du professionnalisme apparaît alors comme un enjeu de pouvoir aux mains de la FFT, peu conforme à la réalité des pratiques. Le parcours de Lenglen met en évidence différents aspects de la profession : le spectacle sportif, appelé alors « exhibition », le professorat, la publication de manuels, mais aussi le rapport à d'autres acteurs comme les médias, les sponsors, les spectateurs, les managers et, bien sûr, la Fédération.

Nous étudierons ces aspects à partir des archives de la FFT, de publications de contemporains et de proches de la joueuse, de témoignages de Suzanne Lenglen elle-même, qui a publié plusieurs ouvrages et quelques articles de presse, des actualités cinématographiques qui la mettent en scène et de la presse, très loquace dès qu'il s'agit de la championne. Nous analyserons tout d'abord sa carrière avant son passage au professionnalisme, afin de mettre en valeur tout ce qui a pu la préparer à ce changement, puis son évolution vers une carrière d'« exhibition » et les réactions que celle-ci a suscitées. Nous observerons enfin comment sa carrière a évolué vers le professorat, ce qui lui a permis de renouer avec la Fédération.

Profits symboliques et matériels d'une vie consacrée à la pratique du tennis

La construction d'une popularité

Dès son plus jeune âge, Suzanne Lenglen semble s'être entraînée pour jouer et pour gagner⁷. Fille d'un riche industriel également dirigeant du Nice Lawn-Tennis club, elle passe ses hivers sur la Côte d'Azur, à l'instar d'une certaine bourgeoisie européenne de l'époque, et bénéficie d'un environnement favorable constitué d'un grand nombre de clubs et de courts⁸ : elle s'investit alors dans le tennis jusqu'à en faire son activité principale. Elle suit un entraînement méthodique, technique, et joue contre des hommes, avec leurs méthodes. Elle travaille son *footwork*, sa vision, sa frappe⁹. À cette époque, cette préparation intensive est rare et réservée aux garçons. Lenglen bénéficie donc d'un entraînement peu conforme aux normes de genre de son époque, qui lui confère un avantage certain sur le circuit féminin¹⁰.

7. Selon de nombreux témoignages de proches, comme A. GENTIEN, *Aventures d'un joueur de tennis*, Paris, La Palatine, 1953 ; J.-H. LARTIGUE, *Mémoires sans mémoire*, Paris, R. Laffont, 1975.

8. J.-M. PETER et P. TÉTART, « L'influence du tourisme balnéaire dans la diffusion du tennis. Le cas de la France de 1875 à 1914 », *Staps*, vol. 61, n° 2, 2003, p. 73-91 ; Y. GASTAUT et S. MOURLANE, « Les débuts du tennis sur la côte d'Azur (1880-1930) : tourisme mondain et transfert culturel », in P. CLASTRES et P. DIETSCHY (dir.), *Paume et tennis en France... , op. cit.*, p. 91-101.

9. T. BAUER, « Suzanne Lenglen, une sportive Art Déco », *Gazette Coubertin*, n° 38-39, 2014, p. 25-27.

10. P. TÉTART, « Champion androgyne, combattante et danseuse... », art. cité.

Cette pratique intensive lui permet de devenir une jeune championne qui suscite rapidement la sympathie des médias. En 1914, *Tennis et Golf* la surnomme « bébé Lenglen¹¹ ». Des journalistes et des photographes s'attachent à sa carrière, tels Jacques-Henri Lartigue¹², Jacques Mortane (*La Vie au Grand air*) et Marcel Daninos (*Tennis et Golf*). À cette période, le spectacle sportif se développe¹³, porté par la presse qui fait émerger les premières figures de champions et de championnes : Georges Carpentier dispute le « combat du siècle¹⁴ ». Lenglen se met en scène, voire « érotise » son jeu et contribue à la construction et à « la diffusion de son propre mythe¹⁵ ». À partir de 1919, il semble qu'elle prenne conscience de l'importance de soigner sa popularité devant les spectateurs et la presse. Par sa tenue, son maquillage, ses poses, elle donne des gages de féminité aux médias et aux sponsors qui l'incitent à « jou[er] sur la séduction¹⁶ ». Championne, et donc perçue comme une exception aux normes de genre, elle a pu chercher à montrer devant les médias une image plus conforme aux normes de féminité, afin d'éviter tout procès en virilisation¹⁷.

Les premières championnes apparaissent alors comme un nouveau support publicitaire potentiel pour le milieu de la mode. Lenglen, qui cherche à souligner sa féminité en offrant d'elle-même une image de diva ou de danseuse¹⁸, semble correspondre au profil recherché. Les couturiers sollicitent les joueuses et Lenglen est celle qui « lanc[e] la mode¹⁹ » : dans un contexte où le modèle de la « garçonne » se diffuse, son corps incarne les canons de la femme androgyne, émancipée et sportive²⁰. Dans les gradins, les conversations portent sur la couleur qu'elle choisira de porter²¹. Une collaboration se noue ainsi entre la championne et Jean Patou vers 1921²². En fabriquant ses robes²³, cardigans colorés et bandeaux assortis, il « attach[e] [son] nom au tennis grâce aux médias : le tennis permet de faire connaître un nom de marque et de vanter la qualité du produit²⁴ ». Lenglen lui commande²⁵ des robes légères et souples, qui, libérant le mouvement, améliorent son jeu, et porte ses tenues hors des courts, comme à son arrivée à New York en 1921, devant la

11. *Ibid.*, p. 71 ; *Tennis et Golf*, 15 juin 1914.

12. T. BAUER, « Suzanne Lenglen... », art. cité, p. 25.

13. P. TÉTART, « Spectacle sportif, médias et représentations sociales », in T. TERRET et T. FROISSART (dir.), *Le Sport, l'historien et l'histoire*, Reims, Épure, 2013, p. 150.

14. A. RAUCH, *Boxe, violence du XX^e siècle*, Paris, Aubier, 1992.

15. T. BAUER, « Suzanne Lenglen... », art. cité, p. 26.

16. A. BOHUON et G. QUIN, « Quand sport et féminité ne font pas bon ménage... », *Le Sociographe*, vol. 38, n° 2, 2012, p. 28.

17. M. RIOT-SARCEY et É. VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », *Les Cahiers du GRIF*, n° 37-38, 1988, p. 77-89.

18. T. BAUER, « Suzanne Lenglen... », art. cité.

19. H. COCHET et P. ALBARRAN, *Histoire du tennis*, Paris, Fayard, 1960, p. 267.

20. C. BARD, *Les Garçonnes : modes et fantasmes des années folles*, Paris, Flammarion, 1998.

21. H. COCHET et P. ALBARRAN, *Histoire du tennis, op. cit.*, p. 268.

22. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen, la diva du tennis*, Paris, Rochevignes, 1984, p. 82. L'auteur, journaliste, a fait d'importantes recherches mais cite rarement ses sources. Repris par L. VÉRAY, « Entre héroïsation et féminisme... », art. cité.

23. Musée de la FFT, exposition « Jeu, set et mode », mai 2015, robe de Jean Patou pour Suzanne Lenglen, brodée à ses initiales, vers 1925.

24. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité, p. 384.

25. T. BAUER, « Suzanne Lenglen... », art. cité, p. 25.

presse états-unienne²⁶. Le partenariat, qui semble se nouer autour de la performance sportive, s'en détache en partie. L'existence d'un véritable contrat avant 1926 n'est pas prouvée à ce jour, mais elle est évoquée par Raymond Barbas, directeur de la maison Patou. Selon ce témoignage, Lenglen peut prendre tout ce qu'elle souhaite et sa partenaire Didie Vlasto bénéficie de réductions importantes²⁷. D'autres sources de revenus tolérées par la Fédération ont pu exister, comme un partenariat avec une marque de chaussures ou des articles monnayés pour l'*Evening Press*²⁸.

Règlements, débats et exceptions

La collaboration entre le créateur et la championne s'apparente à une relation avec un sponsor, ce qui est alors strictement interdit par la Fédération. Il semblerait donc que celle-ci fasse preuve d'une certaine tolérance à l'égard de Suzanne Lenglen. C'est également le cas en ce qui concerne les dédommagements liés à ses déplacements. La question se pose avec acuité en 1921, à l'occasion de son invitation aux États-Unis, qui a la faveur de la diplomatie française et revêt une importance stratégique pour la Fédération. Des joueurs états-uniens sont venus en France et le pays doit répondre à l'invitation²⁹. C'est même « un devoir absolu³⁰ » pour la FFT qui souhaite asseoir sa légitimité, renflouer ses caisses par des victoires, et promouvoir le tennis français³¹. Le budget de la jeune fédération reste alors modeste, mais le ministère des Affaires étrangères propose une aide financière³² « à titre de propagande³³ ». Or, le seul joueur, hommes et femmes confondus, reconnu par la Fédération comme ayant un niveau suffisant pour représenter la France, est Suzanne Lenglen³⁴. Alors que la question du remboursement des frais des épouses des joueurs reste sans réponse³⁵, la prise en charge des parents de Lenglen à Wimbledon, en Angleterre, a été acceptée³⁶. Les États-Unis semblent aussi tenir à sa présence : ses frais et ceux de sa famille seront réglés par la Société américaine de secours aux régions dévastées par la guerre, car il est prévu que la championne donne des matchs d'exhibition au profit de cette association³⁷ « dans le double but de propagande sportive et d'œuvre charitable³⁸ ». Les recettes seront donc entièrement consacrées à cette cause et la subvention de

26. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, *op. cit.*, p. 99.

27. *Ibid.*, p. 165.

28. *Idem.*

29. Y. LE FAOU, « Les 'Mousquetaires' ambassadeurs de la France », in P. CLASTRES et P. DIETSCHY (dir.), *Paume et tennis en France...*, *op. cit.*, p. 167-181.

30. Archives de la Fédération française de tennis (AFFT), procès-verbal du conseil de la FFT, 20 mai 1921.

31. Y. LE FAOU, « Les 'Mousquetaires' ambassadeurs de la France », art. cité.

32. AFFT, procès-verbal du bureau de la FFT, 19 juin 1921 : le ministère des Affaires étrangères promet la somme de 30 000 francs, plus que le projet de recettes pour 1921 (Projet de recettes pour l'année 1921 présenté lors du conseil du 3 décembre 1920).

33. Y. LE FAOU, « Les 'Mousquetaires' ambassadeurs de la France », art. cité, p. 172.

34. AFFT, procès-verbal du bureau de la FFT, 18 juillet 1921.

35. *Ibid.*, 21 avril 1921.

36. *Ibid.*, 27 juin 1921. Cette décision apparaît dans les discussions du bureau alors que le débat ouvert en avril n'a pas encore reçu de réponse officielle de la Fédération, et coïncide chronologiquement avec les débats sur les financements du déplacement aux États-Unis.

37. *Ibid.*, 8 juillet 1921.

38. *Ibid.*, 19 juin 1921.

la société de secours « figurera au compte 'Recettes' de la Fédération³⁹ ». La FFT s'inquiète néanmoins : Lenglen sera accompagnée par son vice-président, Albert de Joannis, « son guide moral⁴⁰ », pour éviter toute confusion entre les recettes des matchs d'exhibition et les autres. La Fédération semble ainsi vouloir surveiller la joueuse et éviter toute atteinte à l'amateurisme, dont elle s'estime la garante. Or, une fois aux États-Unis, Lenglen ne joue pas tous les matchs prévus, arguant de sa santé, ce qui provoque un scandale médiatique, l'« affaire Lenglen », à la suite de laquelle la Fédération conditionnera les indemnités de déplacement au fait de n'abandonner aucun match⁴¹. Alors que la presse et la fédération américaine accusent la championne, la presse française se déchaîne contre Joannis⁴². Sommé de s'expliquer devant la Fédération, il affirme que la joueuse n'était pas malade, « qu'il n'a jamais eu, à aucun moment, d'autorité sur Suzanne et que pendant son séjour aux États-Unis elle n'en a fait qu'à sa tête⁴³ ». La Fédération décide toutefois de conserver son soutien à la championne⁴⁴, tout comme Marcel Daninos, dont le journal, *Tennis et Golf*, est devenu depuis peu l'organe officiel de la FFT⁴⁵. Joannis démissionnera quelques jours plus tard⁴⁶.

Dans ce premier bras de fer avec un cadre de la Fédération, la championne bénéficie de l'appui de son père, mais aussi du soutien général de la presse française et du directeur de la revue officielle de la FFT⁴⁷. La jeune fédération a également conscience du rôle crucial de la joueuse dans la « propagande sportive » : elle est à cette époque la seule championne française à même de gagner des tournois et donc de l'enrichir. Il semble donc que, dans ce contexte, Lenglen a bénéficié d'une certaine tolérance concernant ses sponsors et ses remboursements. Elle joue déjà des matchs d'exhibition qui officiellement ne rapportent de gains matériels qu'à leurs organisateurs, elle-même étant censée n'en retirer que des gratifications symboliques⁴⁸.

Une figure du « tennis-spectacle »

En février 1926, Suzanne Lenglen joue *The Great Match*, « le match du siècle », contre la jeune championne états-unienne Helen Wills au Carlton Tennis Club de Cannes. L'événement attire une foule de spectateurs et de journalistes qui lui assurent une couverture internationale (France, Grande-Bretagne, États-Unis, Australie...). Les journaux chargent des reporters renommés de couvrir l'événement : *Le Petit Parisien* délègue Andrée Viollis, également écrivaine⁴⁹ ; *Le Quotidien*,

39. *Ibid.*, 27 juin 1921.

40. *Ibid.*, 23 juillet 1921.

41. AFFT, procès-verbal du conseil de la FFT, 15 octobre 1921.

42. Bibliothèque Marguerite Durand (BMD), dossier biographique Suzanne Lenglen.

43. AFFT, procès-verbal du conseil de la FFT, 15 octobre 1921.

44. *Ibid.*, 25 novembre 1921.

45. AFFT, procès-verbal du bureau de la FFT, 26 octobre 1921.

46. *Ibid.*, 9 décembre 1921.

47. *Ibid.*, 9 novembre 1921. Charles Lenglen propose de consacrer une partie des bénéfices de son club à l'organisation d'un nouveau tournoi de tennis pour les scolaires.

48. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité, p. 393-394.

49. A. VIOLLIS, « Lendemain de victoire », *Le Petit Parisien*, 18 février 1926. Sur sa carrière, voir A. RENOULT, *Andrée Viollis : une femme journaliste*, Angers, Presses de l'Université d'Angers, 2004.

le romancier Blasco Ibanez⁵⁰. Ce dernier décompte 4 000 spectateurs dans les gradins, mais affirme que, dans un terrain plus grand, 20 000 seraient venus voir le match ; selon lui, « pas une nation d'Europe qui ne fût représentée ». Les différents reporters décrivent une foule compacte, les voisins louant leur balcon avec vue sur le court, escaladant des palissades et des arbres, ou démolissant leur toiture⁵¹. Ce tapage médiatique, commencé avant le match, irrite et inquiète des dirigeants de la Fédération, qui chargent l'un de leurs membres d'enquêter, évoquant des « irrégularités commises par les organisateurs⁵² ». La question des droits de retransmission commence à se poser et la presse évoque un potentiel retrait d'Helen Wills, craignant une atteinte à l'amateurisme, face à l'annonce de la cession des droits de filmer le match à la Paramount pour 25 000 dollars⁵³. De manière générale, il est souvent fait mention de Lenglen dans les principaux journaux populaires parisiens à grand tirage tels que *Le Matin*, *L'Écho de Paris* ou *Le Petit Parisien*⁵⁴. La championne attire aussi les foules et la presse en Grande-Bretagne⁵⁵.

Il semble que Lenglen fasse exception car, à cette période, le tennis ne recrute pas son public dans les classes populaires, contrairement à d'autres sports comme la boxe⁵⁶. Or, la popularité est une condition du passage au professionnalisme : par opposition avec un public restreint de connaisseurs, seul un grand public, commercial, intéresse les « entrepreneurs de spectacle » qui s'appuient sur la célébrité des joueurs, acquise dans les tournois amateurs. Ce sont donc les « transformations sociales et démographiques du public » qui permettent l'apparition d'un tennis spectacle⁵⁷. Le *Great Match* de 1926 sanctionne la conquête par Lenglen de ce public élargi qui est la cible des managers. À cette époque, la championne rapporte des revenus à la Fédération et aux clubs, sans en recevoir elle-même – du moins officiellement. Les archives disponibles ne permettent pas de confirmer l'hypothèse de l'existence de contrats avec Jean Patou ou d'autres compagnies, mais tout laisse à penser qu'elle retire d'ores et déjà des avantages matériels de sa popularité.

Débats autour du professionnalisme

Un débat médiatique : le « tennis spectacle », dérive capitaliste ou figure de l'avenir ?

Les premières rumeurs du passage de Lenglen au professionnalisme apparaissent dans la presse internationale aux lendemains du *Great Match*. L'annonce officielle de

50. V. BLASCO IBANEZ, « Suzanne Lenglen a battu hier Miss Helen Wills », *Le Quotidien*, 17 février 1926.

51. *Ibid.* Confirmé par : « Suzanne wins short version on sleeve as celebrates the advent », *Pathé Gazette*, British Pathé, 18 février 1926, 1min 41, référence G 1269/454.11. Disponible en ligne : <https://youtube/8LTr1aMS0Ig>, consulté le 4 novembre 2015.

52. AFFT, procès-verbal du comité de direction de la FFT, 15 février 1926.

53. C. GONDOUIN, « Bobards américains », *L'Intransigeant*, 2 février 1926.

54. BMD, dossier biographique S. Lenglen ; P. DIETSCHY, « Le sport et la Grande Guerre : problématiques et approches historiques », in L. ROBÈNE (dir.), *Le sport et la guerre : XIX^e et XX^e siècles*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2012, p. 27.

55. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, *op. cit.* Confirmé par divers articles, BMD, dossier biographique S. Lenglen.

56. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité, p. 382.

57. *Ibid.*, p. 379 et 384.

la signature d'un contrat avec son manager Charles Pyle intervient le 2 août 1926, lors d'une conférence de presse⁵⁸. Les médias évoquent une tournée de trois mois et avancent des salaires allant jusqu'à 4 millions de francs, soit 100 000 dollars⁵⁹. Florence Carpentier retient le chiffre de 50 000 dollars⁶⁰, peut-être complétés par un pourcentage sur les recettes⁶¹ qui représenterait 25 000 dollars⁶². Les revenus de Lenglen sont bien supérieurs à ceux de ses collègues, hommes ou femmes : c'est bien elle la vedette du tour, appelée à attirer les spectateurs. Il semblerait qu'elle ait alors tenté de conserver une apparence d'amateurisme, présentant ces revenus comme des dédommagements pour ses frais de déplacement⁶³. Certains journalistes titrent tout de même sur la « conversion » de la championne, n'hésitant pas à manier la métaphore religieuse⁶⁴. Selon d'autres, elle « frise » seulement le « fossé du professionnalisme⁶⁵ ».

La presse est loin d'être unanime et participe au débat⁶⁶. La charge la plus violente vient de *L'Humanité*. Le journal se montre très critique, pour des raisons politiques, anticapitalistes et anti-impérialistes, comparant la championne à une prostituée « vendue » aux États-Unis⁶⁷. Lenglen est ici jugée à l'aune de son genre, retenu contre elle comme une cause aggravante. En effet, comme en témoignent les propos de Pierre de Coubertin⁶⁸, l'exhibition des sportives a pu être perçue comme moralement répréhensible. Ici, il s'agit d'une femme connue pour ses mises en scènes esthétisantes, qui décide d'être payée pour ses exhibitions. La femme qui se dévoile en public devient celle qui se dévoile pour de l'argent... De là à confondre les deux sens de « professionnelle », il n'y a qu'un pas, que certains franchissent sans hésitation.

Une grande partie de la presse lui conserve cependant son soutien. Certains considèrent qu'on lui doit de la reconnaissance : « N'a-t-elle pas assez fait pour le sport, pour que le sport fasse à son tour un peu pour elle ?⁶⁹ ». D'autres préfèrent dénoncer l'hypocrisie de l'amateurisme marron, les « puritains » et les « tartuffes » du sport⁷⁰. Marcel Daninos défend la championne et parle de « néo-professionnalisme », donnant une consonance moderne et positive à la pratique⁷¹. Claude Anet,

58. « Suzanne signs on », *Pathé Gazette*, British Pathé, 12 août 1926, 1 min 25, référence G 1319/542.22. Disponible en ligne : <https://youtube/m6b2TwSyPs0>, consulté le 4 novembre 2015.

59. L. ROBERT, « Une vraie jeune fille française. L'Amérique s'envoie Mlle Lenglen pour quatre millions », *L'Humanité*, 10 août 1926.

60. F. CARPENTIER, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques », art. cité, p. 56.

61. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité.

62. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, op. cit., p. 229.

63. MANUE, « Suzanne Lenglen va gagner en Amérique un million par mois », coupure de presse [*Le Journal*, 3 août 1926], BMD, dossier biographique S. Lenglen. « Frais de déplacement, répète M. Pyle. Car, comprenez qui pourra, Suzanne ne perd pas sa qualité de joueuse de tennis amateur ».

64. « L'enfant de la balle. Mlle Lenglen qui vient de se convertir au sport 'professionnel' », *Volonté*, 4 août 1926.

65. C. VAUTEL, « Mon film », *Le Journal*, 6 août 1926.

66. P. R., « Au dessus du cas particulier de Suzanne Lenglen », *Le Temps*, 8 août 1926.

67. L. ROBERT, « Une vraie jeune fille française... », art. cité.

68. T. BAUER, *La Sportive dans la littérature française...*, op. cit., p. 11.

69. « L'enfant de la balle. Mlle Lenglen qui vient de se convertir au sport 'professionnel' », art. cité.

70. C. VAUTEL, « Mon film », *Le Journal*, 6 août 1926.

71. AFFT, album Féret-Dutard, M. DANINOS, *Tennis et golf*.

romancier et ancien joueur, publie en 1927 une biographie de Suzanne Lenglen pour la défendre et présente le tennis professionnel comme l'avenir⁷².

Rentabiliser sa notoriété

Suzanne Lenglen écrit de longs articles dans la presse nord-américaine, anglaise et française pour expliquer ce qu'elle appelle, finalement, « devenir professionnelle⁷³ ». Elle blâme les règlements de l'amateurisme qui favorisent « l'homme riche » : ils sont d'un autre temps, où « les joueurs se recrutaient uniquement parmi les gens élégants ». Les organisateurs du *Great Match* auraient vendu pour 800 000 francs de billets, à des prix élevés, maintenant les plus pauvres à l'écart, tandis que les joueurs payaient le droit de participer. Elle dénonce l'amateurisme détourné, les « étoiles », qui attirent les spectateurs, se font payer le transport, le logement et, parfois, des « frais supplémentaires ». Ces mesures sont injustes pour les joueurs les plus modestes :

On leur interdit de gagner leur vie par le tennis, et pourtant il faut vivre ! [...] C'est très joli de parler des gens qui jouent au tennis par amour du jeu, mais je ne vois pas pourquoi on aimerait moins le tennis si on en tire honnêtement un peu d'argent⁷⁴.

Le tennis étant « le travail de toute une vie », « si nous devons passer notre vie à apprendre à jouer pour rien, pourquoi n'y a-t-il pas une galerie d'amateurs regardant pour rien ? ». Elle-même se dit « sans fortune », bien qu'on la sache d'origine bourgeoise, et évoque « les difficultés d'après-guerre » et la chute du franc qui auraient nui à la fortune familiale. Il ne s'agit pas non plus d'une démarche de sportive d'origine modeste qui demanderait seulement qu'on la dédommage, comme lors de l'affaire Ladoumègue, champion d'athlétisme banni pour fait de professionnalisme⁷⁵. Lenglen devient professionnelle parce qu'elle le peut et que la demande de la voir jouer est très forte. La FFT elle-même le reconnaît : ce professionnalisme est possible dans son cas parce que son profil est très particulier, une même pratique ne saurait fonctionner pour d'autres⁷⁶. La Fédération ne peut offrir qu'une consécration symbolique, tandis que les entrepreneurs du spectacle ne peuvent promettre que le profit économique⁷⁷. Lenglen profite de cette opposition et rentabilise la notoriété acquise sur le circuit amateur en se lançant dans une carrière professionnelle.

« Tennis spectacle » et professorat : règlements et pratiques

Une légitimation sélective

La Fédération ne réagit pas immédiatement. Elle est alors dirigée par Albet Canet, également président de la Fédération internationale, qui a été qualifié de « farouche

72. C. ANET, *Suzanne Lenglen*, Abbeville, impr. F. Paillart, 1927.

73. S. LENGLEN, « Pourquoi je deviens professionnelle », *Le Petit Parisien*, 5 et 16 septembre 1926.

74. *Ibid.*, 5 septembre 1926.

75. M. LASSUS, *L'Affaire Ladoumègue : le débat amateurisme/professionnalisme dans les années trente*, Paris, L'Harmattan, 2000.

76. AFFT, procès-verbal de l'assemblée générale de la FFT, 26 février 1927.

77. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité, p. 394.

défenseur de l'amateurisme⁷⁸ ». Dans les années 1920-1930, les milieux aristocratiques gardent le pouvoir dans les organisations sportives, malgré l'arrivée de nouveaux dirigeants issus de la bourgeoisie. Le début de démocratisation du tennis met à mal l'amateurisme. La Fédération modifie le règlement au cas par cas. Elle se trouve face à un « dilemme » : imposer l'amateurisme ou garder sa meilleure championne⁷⁹.

La réaction de la Fédération intervient seulement en octobre 1926. En septembre, le journal *Le Matin* souhaite organiser un match de bienfaisance au profit des Gueules cassées, avec la participation de Suzanne Lenglen, de Paul Féret, également engagé par Charles Pyle, et de « professeurs réputés⁸⁰ ». La Fédération veut interdire ce match et décide le 14 septembre de changer le règlement : elle vote l'interdiction « des exhibitions ou des tournois de professionnels dans les clubs qui lui sont affiliés », après avoir distingué « les Professeurs de tennis qui gagnent leur vie en donnant des leçons et la nouvelle classe de Professionnels créée pour faire des exhibitions ou jouer des tournois moyennant finances⁸¹ ». Après avoir cité le cas Lenglen, à la base de leur réflexion, les responsables de la Fédération décident d'opérer une distinction nette entre deux types de professionnalisme, celui des professeurs, légitime, et celui du spectacle, prohibé. Le 6 octobre, le débat reprend sur le « passage au professionnalisme de quelques amateurs, dont certains de premier plan ». La distinction entre deux types de professionnalisme est réaffirmée : « il s'agit là d'un professionnalisme d'un nouveau genre, inconnu jusqu'ici dans le Sport du Lawn Tennis où n'existaient, en fait de professionnels, que des professeurs⁸² ».

La rédaction du *Matin* proteste, soulignant la bienveillance de la championne et la mauvaise volonté de la Fédération. Elle publie un extrait de la décision officielle, regrettant que « le geste très élégant, très chic, très 'amateur' de S. Lenglen n'ait pas été autorisé par la FFT⁸³ ». L'événement est finalement maintenu, décision dans laquelle S. Lenglen aurait joué un rôle, avec comme joueurs les « quatre mousquetaires », Henri Cochet, René Lacoste, Jean Borotra et Jacques Brugnon. Les professionnels se voient désormais interdire la participation aux matchs de bienfaisance. Le 9 octobre 1926, Suzanne Lenglen et Paul Féret sont « rayés de la liste des membres de la Fédération et classés professionnels⁸⁴ ». La Fédération précise qu'elle s'en tiendra « en fait de rapports avec les professionnels à des rapports avec les seuls professeurs de lawn-tennis » et le championnat de France professionnel est rebaptisé « championnat de France des professeurs⁸⁵ ».

78. F. CARPENTIER, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques », art. cité, p. 104, qui reprend A.-M. WASER, « La diffusion du tennis en France », in T. TERRET (dir.), *Histoire des sports*, Paris, L'Harmattan, 1996, p. 101-133.

79. F. CARPENTIER, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques », art. cité, p. 56.

80. « Sport et solidarité. Mlle Suzanne Lenglen jouera le 19 septembre à Paris, au profit des 'Gueules cassées'. Le match est organisé sous les auspices du *Matin* », *Le Matin*, 10 septembre 1926.

81. AFFT, procès-verbal du comité de direction de la FFT, 14 septembre 1926.

82. *Ibid.*, 6 octobre 1926.

83. « Le match de tennis au profit des 'Gueules cassées'. Grâce à l'initiative de Mlle Lenglen, la Fédération française de tennis collaborera à une réunion d'amateurs », *Le Matin*, 15 septembre 1926.

84. AFFT, procès-verbal du conseil de la FFT, 9 octobre 1926.

85. *Ibid.*, 4 décembre 1926.

La définition et le règlement du professionnalisme sont donc modifiés à la suite de l'action de S. Lenglen et d'un bras de fer autour de la tenue d'un match de charité. Lors de l'assemblée générale suivante, le phénomène est qualifié de « professionnalisme exhibitionniste⁸⁶ ». Sont critiqués la « réclame tapageuse » et l'« impresario soucieux de ses intérêts ». Le président Albert Canet craint une contamination des jeunes joueurs qui risqueraient d'être « dévoyés » en suivant le modèle de la championne. Il réaffirme la vocation de la Fédération à être « par essence une Fédération amateurs » et rend hommage aux professeurs. La distinction entre les deux formes de professionnalisme condamne les joueurs qui pratiquent contre rémunération. La FFT est donc bien décidée à maintenir la règle de l'amateurisme, y compris si cela signifie la perte de leur meilleure joueuse, ce qui montre à la fois la « détermination » de la Fédération et son « impuissance » à enrayer le professionnalisme, devant le développement de l'« amateurisme marron⁸⁷ ». Cette perte est compensée par l'émergence, à la même période, de nouveaux champions français, les « mousquetaires⁸⁸ », dont l'existence a pu faciliter la décision de la FFT de se séparer de Lenglen.

Les conditions d'une pratique professionnelle

Après Paul Féret, Mary Browne, ancienne championne et capitaine de l'équipe américaine, signe un contrat avec Charles Pyle contre 25 000 dollars, avec un pourcentage sur les entrées⁸⁹. Elle sera donc l'adversaire de Lenglen lors de la tournée. Les premiers pas de Lenglen dans le « tennis exhibition » sont suivis par la presse, à grand renfort de photographies et de détails sur ses tenues : elle est considérée comme une vedette, une artiste. Elle inspire des romans⁹⁰, des affiches, des tableaux⁹¹ et tourne également dans des films⁹². Un livret, centré sur elle, est édité pour faire la promotion du tour⁹³ : il inclut des publicités pour les vêtements Patou et la raquette « Suzanne Lenglen ». En effet, libérée des règles strictes de la Fédération, la championne a désormais le droit d'avoir des sponsors : son partenariat commercial avec Jean Patou, déjà bien engagé, est formalisé. Elle lui sert de modèle et pose dans une publicité en habits de ville et de tennis. Les fabricants de matériel étant « les premiers sponsors » du tennis⁹⁴, elle signe un contrat, peut-être dès août 1926⁹⁵, avec le concepteur Williams qui crée une raquette à son nom⁹⁶.

86. AFFT, procès-verbal de l'assemblée générale de la FFT, allocution du président, 26 février 1927.

87. A.-M. WASER, « Le Marché du tennis : la construction sociale des échanges sportifs », thèse de doctorat sous la direction de Pierre Bourdieu, EHESS, 1991, p. 222.

88. Y. LE FAOU, « Les 'Mousquetaires' ambassadeurs de la France », art. cité.

89. « Mlle Lenglen fait des adeptes », *Liberté*, 6 septembre 1926. Confirmé par G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, op. cit., p. 229.

90. T. BAUER, *La Sportive dans la littérature française...*, op. cit.

91. T. BAUER, « Suzanne Lenglen... », art. cité, p. 26.

92. L. LÉON-MARTIN, « Vedettes au repos. Suzanne Lenglen. Reine du tennis. Elle le demeure », *Le Petit Parisien*, 17 janvier 1935.

93. AFFT, *Suzanne Lenglen North-American tour. Souvenir program*, livret publicitaire par C. C. Pyle, s.d.

94. A.-M. WASER, « Du monopole fédéral au partage du pouvoir sportif... », art. cité, p. 383.

95. « Suzanne plaide... et gagne », *Tennis et Golf*, 16 février 1937.

96. Musée de la FFT, exposition permanente, mai 2015, raquette « Suzanne Lenglen », Williams & Cie, 1928 ; AFFT, album Féret-Dutard, publicité pour la raquette « Suzanne Lenglen », *Tennis et Golf*, s.d.

Le Matin, reprenant le *Daily Mail*, relate l'accueil enthousiaste que reçoit Lenglen : il y aurait eu quelque 12 000 spectateurs au Madison Square Garden, plutôt issus de la haute société new-yorkaise⁹⁷. *Tennis et Golf* publie un récit de la tournée par la championne elle-même⁹⁸ : elle dit l'importance du succès médiatique, la présence de la presse à son départ du Havre et à son arrivée aux États-Unis, les poupées à son effigie, vendues au profit d'une œuvre caritative⁹⁹. Pour son premier match, les spectateurs auraient été 18 000, une foule en smoking l'accueillant en chantant *La Marseillaise*. Le récit suit les déplacements de la troupe : on retrouve les mêmes descriptions de matchs qui font salle comble, suivis de réceptions mondaines par des dirigeants du tennis local, ce qui est un moyen de souligner par contraste la façon dont elle a été exclue par la Fédération française. Après le Canada et le nord des États-Unis, elle annonce vouloir rester quelque temps à Hollywood, afin d'y tourner un film. Elle cite les compliments qu'elle a reçus sur ses tenues, plus nombreux que ceux portant sur son jeu : « le succès de Patou n'est pas moindre que le mien », précise-t-elle, mettant la marque en valeur. L'article est par ailleurs illustré de photographies publicitaires la représentant habillée par le couturier. Elle se dit assaillie de propositions commerciales et précise avoir refusé celles d'un fabricant de raquettes américain, car elle est « enchantée de la Lenglen », faisant de nouveau référence à un produit qu'elle représente. Enfin, elle plaide pour sa cause, et se demande si la Fédération sera aussi dure avec elle lors de son retour, en constatant le succès de sa tournée et son intérêt pour la « propagande française ».

Pourtant, peu à peu, la presse se désintéresse des matchs, car Lenglen a toujours le dessus sur Mary Browne. Les articles se font plus rares et portent davantage sur sa vie mondaine. La tournée n'est pas reconduite, peut-être par manque d'adversaires¹⁰⁰, du fait de la faillite de Charles Pyle¹⁰¹ ou de sa disparition¹⁰². Le tennis professionnel étant peu développé, un choix s'impose entre des matchs rémunérés, mais contre des adversaires peu variés et parfois de niveau plus faible, et des matchs sans rémunération, mais contre des adversaires en grand nombre et de haut niveau dans le circuit amateur¹⁰³. La championne n'en trouve pas moins un nouveau manager, Baldwin M. Baldwin, qui l'accompagne à son retour en Europe, où la presse l'attend toujours¹⁰⁴. Ce dernier, présenté comme son amant¹⁰⁵, évoque une tournée en Europe, avec de nouveaux joueurs européens. Nous n'avons trouvé, à l'exception d'une affiche annonçant sa venue en Allemagne¹⁰⁶, aucune source attestant la tenue de cette tournée, qui a pu être contrariée par l'action de la FFT. De fait, Lenglen

97. « Mlle Suzanne Lenglen à New York. Un jeu brillant de la reine du tennis », *Le Matin*, 11 octobre 1926 ; BMD, dossier biographique S. Lenglen, *passim*.

98. AFFT, album Féret-Dutard, « Impressions de Mlle Suzanne Lenglen au cours de son voyage actuel en Amérique », *Tennis et Golf*, s.d.

99. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, op. cit., p. 221 ; Musée de la FFT, poupée en fils de fer, tulle et coton par Rita de Mangny, 1925.

100. J. MORTANE, *Les As du sport*, op. cit., p. 172.

101. H. COCHET et P. ALBARRAN, *Histoire du tennis*, op. cit., p. 225.

102. « Suzanne plaide... et gagne », *Tennis et Golf*, 16 février 1937.

103. F. CARPENTIER, « Aux origines de l'exclusion du tennis des Jeux olympiques », art. cité, p. 58.

104. M. MATHEY, « Quelques confidences de M. Baldwin, le nouveau manager de Suzanne Lenglen », *Le Soir*, 1^{er} mars 1927.

105. G. CLERICI, *Suzanne Lenglen...*, op. cit.

106. *Ibid.*, p. 235.

laisse peu de traces dans les années 1928 à 1932, années durant lesquelles, devant la lassitude du public et de la presse, elle se serait consacrée à sa vie conjugale avec Baldwin M. Baldwin¹⁰⁷.

Elle est toujours une figure populaire, suivie par la presse¹⁰⁸, tourne dans des films¹⁰⁹, et apparaît dans quelques publicités, pour un rameur d'appartement¹¹⁰ ou des shorts de sport unisexes, produits recommandés « par M^{lle} Lenglen à ses élèves¹¹¹ ». Elle se présente portant ce short sur diverses photographies et films datant de la fin de sa carrière¹¹², et apparaît de nouveau comme une pionnière de l'évolution du costume, sportif ou non, en faveur d'une plus grande liberté de mouvement pour les femmes et d'une « indifférenciation vestimentaire entre les sexes¹¹³ ». Lenglen s'appuie donc sur sa popularité pour la rentabiliser et assumer sa décision de gagner officiellement sa vie en jouant ; elle entre alors en conflit ouvert avec la Fédération mais peut désormais être rémunérée, pour une activité qu'elle pratiquait déjà depuis des années à temps plein.

Confusion des pratiques et remise en cause de la dichotomie réglementaire

Considérée comme une spécialiste de son domaine, Suzanne Lenglen est très tôt sollicitée pour son analyse du tennis mondial, masculin comme féminin¹¹⁴. Elle met au point sa méthode d'apprentissage du tennis, et la publie en France et en Grande-Bretagne¹¹⁵. L'utilisation de son expertise à des fins d'enseignement est évoquée dès 1925, par elle-même, dans un roman d'inspiration autobiographique et prémonitoire¹¹⁶, et par Marcel Daninos, qui affirme que la Fédération y serait favorable, avant même la fin de la tournée aux États-Unis¹¹⁷. Ainsi, après 1926, la Fédération continue de considérer Suzanne Lenglen comme un élément important de sa propagande sportive, et tente de la ramener vers le type de professionnalisme dont elle reconnaît la légitimité. C'est, dans un premier temps, un échec. Si l'influence de Lenglen n'est pas celle que les partisans du tennis professionnel attendaient, de

107. A. GENTIEN, *Aventures d'un joueur de tennis*, op. cit., p. 58.

108. Bibliothèque nationale de France, « Mlle Suzanne Lenglen chaussant ses patins », photographie de presse, Agence Mondial, 1932, disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90495977> ; « Le roi de Suède avec Suzanne Lenglen au tennis à Nice », photographie de presse, Sadi-Photo, 1933, disponible sur Gallica : <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/btv1b90349593>.

109. « Sportshots n°18 – Popular sports and pastimes under the Cine-Camera lens – Described by Charles Eade of the *Sunday Express*. This week Charles Eade takes Suzanne Lenglen for his subject », British Pathé, 2 min 41, 1933.

110. AFFT, album Féret-Dutard, « Démonstration dans un grand magasin de Londres », 20 septembre 1930, photo NYT.

111. AFFT, album Féret-Dutard, extraits de *Tennis et Golf*.

112. AFFT, « Suzanne Lenglen et Cochet battent Burke et Ramillon », Paris, 3 juillet 1936, Gaumont Journal Actualité, 50 s.

113. S. JAMAIN-SAMSON, « Sport, genre et vêtement sportif : une histoire culturelle du paraître vestimentaire (fin XIX^e siècle-début des années 1970) », thèse de doctorat de STAPS, 2008, p. 380.

114. S. LENGLEN, « Les championnats de tennis », *L'illustration*, 14 juillet 1923, p. 27.

115. S. LENGLEN, *Lawn tennis. The Game of Nations*, New York, Dodd, Mead and Company, 1925 ; S. LENGLEN et M. MORRIS, *Tennis by simple exercices*, Londres, William Heinemann Ltd, 1937 ; S. LENGLEN et M. MORRIS, *Initiation au tennis. Principes essentiels et préparation physique*, Paris, Albin Michel, 1937.

116. S. LENGLEN, *The Love Game. Being the Life-Story of Marcelle Penrose*, Londres, Harrap, 1925.

117. AFFT, album Féret-Dutard, M. DANINOS, *Tennis et golf*.

nouveaux professionnels apparaissent tout de même, comme Henri Cochet qui constitue un partenaire à sa taille, et suscitent ponctuellement un regain d'intérêt des médias ; sur le ton de la nostalgie, un journaliste commente : « Comme autrefois. Suzanne Lenglen et Cochet...¹¹⁸ ». Entre-temps, les relations entre la Fédération et les professionnels des matchs d'exhibition semblent s'adoucir : la FFT donne son accord pour différentes rencontres entre professeurs et professionnels exhibition, mais au cas par cas¹¹⁹.

S. Lenglen choisit d'ouvrir une école à son nom. Est-ce pour y trouver une source de revenus ou par lassitude face à un circuit professionnel trop peu diversifié ? Les deux hypothèses semblent plausibles. Elle annonce sa décision en 1935, tout en réitérant son soutien aux tournois-exhibitions, et en prenant position pour la tenue d'un tournoi *open* « dont la réalisation est [...] inévitable¹²⁰ ». Elle dit vouloir « défendre et appliquer les idées qui [lui] sont chères », enseigner la danse notamment, pour travailler les déplacements. Une fois de plus, elle peut compter sur la presse pour diffuser la nouvelle. L'inauguration a lieu le 20 février 1936 au tennis Mirabeau, en présence de personnalités du sport comme Georges Carpentier et Jean Borotra, mais aussi d'hommes politiques. Elle se termine par un match d'exhibition où Lenglen et Borotra s'opposent à Raymond Rodel et Albert Burke¹²¹. Bien qu'il ait bravé les règlements de la Fédération (Borotra est un amateur), l'événement ne semble pas avoir suscité de protestation de la part de la FFT. Il est couvert par des informations cinématographiques françaises et britanniques¹²². Lenglen y présente les objectifs de son école, et souhaite « rendre accessible à tous l'enseignement du tennis par la leçon en groupe », plus efficace selon elle que la leçon particulière. Elle affirme ailleurs ne pas vouloir former « une pépinière de championnes » mais seulement de « bonnes joueuses¹²³ ».

Son avis est parfois requis concernant l'avenir du sport français. Selon elle, les professeurs devraient être mieux formés et l'éducation sportive être intégrée aux programmes de l'école normale, car « le professeur de sport ne doit pas être une brute musclée mais un véritable éducateur¹²⁴ ». Invitée à donner une conférence à l'université des Annales¹²⁵, elle affirme la nécessité du sport dans l'éducation, y

118. AFFT, « Suzanne Lenglen et Cochet battent Burke et Ramillon », Paris, 3 juillet 1936, Gaumont Journal Actualité, 50 s.

119. AFFT, procès-verbal du comité de direction de la FFT, 24 juillet et procès-verbal du conseil, 27 octobre 1934.

120. L. LÉON-MARTIN, « Vedettes au repos. Suzanne Lenglen. Reine du tennis. Elle le demeure », *Le Petit Parisien*, 17 janvier 1935.

121. J. AUGUSTIN, « Suzanne Lenglen a fait ses débuts de professeur », *Paris Soir*, 21 février 1936.

122. AFFT, « Suzanne Lenglen dans son école de tennis, expliquant à de jeunes enfants les secrets de la prise de la raquette » et « L'inauguration de l'Académie de Tennis de Suzanne Lenglen », 1936, 5 min 14 et 1 min 59, Gaumont ; « Suzanne Lenglen's school », British Movietone News, Associated Press Archives, 27 février 1936, 33 sec., référence BM4291. Disponible en ligne : <http://www.aparchive.com/metadata/youtube/707bbdda78584ddda761e29095ce90d1>, consulté le 5 novembre 2015.

123. J. CASANOVA, « Une journée avec... Suzanne Lenglen, la grande championne de tennis », *Minerva*, 23 août 1936.

124. S. LENGLEN, « 'Éduquer, organiser', nous dit Suzanne Lenglen, voilà la première tâche de nos dirigeants sportifs », *Le Figaro*, 12 août 1936.

125. BMD, dossier biographique S. Lenglen, S. LENGLEN, « Le sport. Ni trop, ni trop peu », conférence du 2 février 1937, document non référencé ; *Tennis et Golf*, 16 février 1937. L'Université des Annales organise des conférences publiques qui paraissent dans la revue *Les Annales politiques et littéraires*.

compris pour les filles qui ne devraient pas être cantonnées à la gymnastique. Seul le sport apporte « des éléments de compétition, de calcul, d'exercice de la volonté et de décision » et une éducation non seulement physique mais aussi « intellectuelle et morale », qui apprend « à lutter jusqu'à la victoire, ou jusqu'à la défaite », affirme-t-elle, citant alors le poème de R. Kipling *Tu seras un homme mon fils*, à propos du sport féminin. Elle se positionne ainsi de manière originale pour l'époque, en demandant un développement de l'éducation au sport qui concerne de façon égale les filles et les garçons, et qui ne soit pas réservée aux futurs champions mais ouverte à toutes et tous. Son école délivre ainsi des cours mixtes.

Tout en semblant se soumettre aux vœux de la FFT, Lenglen continue à donner des matchs d'exhibition, en s'appuyant sur la Fédération internationale de tennis (FIT), à qui elle adresse directement une demande d'autorisation. Lenglen peut ainsi avertir la Fédération française que la FIT l'a autorisée à jouer cinq matchs d'exhibition dans le contexte de son école, à condition qu'elle « ne joue pas toujours avec les mêmes joueurs amateurs [...] et le fasse] dans un but éducatif et de propagande pour le tennis¹²⁶ ». Elle tente de contourner la FFT qui, en retour, dénonce des abus et demande que les manifestations aient lieu « à la suite d'un cours, sans publicité, et sans autre recette [...] que le droit d'entrée normal¹²⁷ ». La FFT semble ainsi soupçonner Lenglen de se servir de son école pour donner des matchs d'exhibition payants, mêlant dans la pratique les deux types de professionnalisme que la Fédération avait clairement distingués en 1926. Cette fois-ci, elle menace de radiation les clubs qui accueilleraient la joueuse.

Sensible à l'importance de la propagande sportive, la Fédération se rapproche cependant de Lenglen, en qui elle voit un porte-drapeau efficace. L'action de certains joueurs amis, comme Borotra, membre de la Fédération, a pu contribuer à cet accommodement. Le 20 mai 1937, le comité de direction « émet le désir que la Fédération des professeurs et professionnels de tennis désigne M^{lle} Lenglen comme l'un de ses représentants¹²⁸ » auprès de la FFT. Lenglen ne semble pas avoir donné suite. René Lacoste et Jean Borotra signent la préface de sa méthode, soulignant l'appui de la FFT dans la fondation de l'« école Suzanne Lenglen¹²⁹ ».

En effet, Lenglen porte un projet dans l'air du temps, conforme à la volonté de démocratiser l'éducation qui est promue par le Front populaire¹³⁰. Des projets communs se nouent. Une « École nationale de tennis » doit voir le jour, organisée par la FFT et subventionnée par le gouvernement¹³¹. « Dirigée par Suzanne Lenglen et M. Dumont », elle « éduquera les élèves de l'École normale d'Éducation physique¹³² », suivant les vœux de Lenglen. La réconciliation semble alors achevée mais la championne décède des suites d'une leucémie le 4 juillet 1938. La FFT lui rend hommage, et proclame son intention de reprendre l'École Suzanne Lenglen¹³³, projet qui semble avoir été tout à fait abandonné dans le contexte de la Seconde Guerre mondiale.

126. AFFT, procès-verbal du comité de direction de la FFT, 24 mars 1936.

127. *Ibid.*, 22 juillet 1936.

128. *Ibid.*, 20 mai 1937.

129. S. LENGLEN et M. MORRIS, *Initiation au tennis...*, *op. cit.*

130. I. TREHOU, « Suzanne Lenglen, portrait de presse », *op. cit.*

131. AFFT, procès-verbal du comité de direction de la FFT, 5 avril 1938.

132. *Ibid.*, 11 juin 1938.

133. *Ibid.*, 12 juillet et 29 octobre 1938 et assemblée générale du 11 mars 1939.

La carrière de Lenglen confirme que les définitions d'amateurisme et de professionnalisme, voire de différents professionnalismes, sont avant tout des enjeux de pouvoir aux mains d'une Fédération qui cherche à s'affirmer face aux joueurs et aux clubs. L'analyse d'un parcours individuel montre néanmoins une grande porosité des pratiques : les dédommagements, le sponsoring, peuvent être tolérés et s'appliquer à des « amateurs », en fonction de leur statut et des intérêts de la Fédération. Quant à la division entre deux professionnalismes, elle relève d'une nette volonté de marginaliser les joueurs des matchs d'exhibition, en les privant d'adversaires et de lieux de pratique, et en les empêchant de participer aux tournois de professeurs. Tôt perçue comme ayant la capacité d'enseigner, Lenglen résiste une dizaine d'années à cette idée, puis ouvre son école tout en continuant le tennis spectacle, utilisant peut-être son école pour contourner les règles de la FFT. Elle révèle ainsi une dichotomie artificielle mise au point par la Fédération et la remet en cause par ses pratiques. Enseignante, elle redevient cependant une partenaire potentielle. Devant le succès de son école, et dans un contexte politique favorable, une réconciliation s'opère donc.

Cette porosité entre pratiques relevant de l'amateurisme et du professionnalisme est rendue possible par la popularité exceptionnelle de Suzanne Lenglen, qui repose sur un palmarès important, inédit de la part d'une Française, dans un sport d'origine britannique. Au-delà de ses performances, la championne apparaît également comme une figure médiatique et une icône de la mode. Se mettant en scène comme danseuse ou diva, elle se situe de manière originale à la croisée du spectacle vivant, de la mode et du sport.

Après Lenglen, le « néo-professionnalisme » se diffuse, en direction des joueurs plutôt que des joueuses. La championne a davantage ouvert la porte aux hommes : contrairement à la plupart des « pionnières », qui sont souvent les premières femmes à exercer une profession avant que d'autres ne suivent, Lenglen est la première, toutes catégories confondues. Les sportives sont alors encore rares, et les championnes encore plus ; les femmes qui travaillent, bien que nombreuses, sont généralement cantonnées à des professions conformes aux normes de genre¹³⁴. Peu d'autres joueuses peuvent prétendre à une telle popularité, rare y compris chez les joueurs. Suzanne Lenglen fait exception : après elle, la règle, celle d'un sport et d'une professionnalisation plutôt réservés aux hommes, se remet en place. Son exceptionnalité¹³⁵ par rapport aux normes de genre, mais aussi au monde du tennis en général, cette « présence insolite¹³⁶ » de pionnière, ont pu renforcer l'attrait des médias pour son image. Son passage au professorat la rapproche cependant des normes et des métiers conformes à la division sexuée du travail. En tant que professionnelle du tennis spectacle, c'est donc plutôt à des hommes qu'elle ouvre la voie.

134. S. SCHWEITZER, « Les enjeux du travail des femmes », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire*, n° 75, 2002, p. 21-33.

135. M. RIOT-SARCEY et É. VARIKAS, « Réflexions sur la notion d'exceptionnalité », art. cité.

136. D. GARDEY, « Histoires de pionnières », *Travail, genre et sociétés*, vol. 4, n° 2, 2000, p. 29.